

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

PUBLICATION DE COURSE

Titre de l'épreuve : Cyclo - Cross de Wattwiller.

Epreuve comptant pour le Trophée Interrégional DNA

Date de l'épreuve : Samedi 30 Octobre 2021

Club organisateur: MJC Buhl

Coureurs admis : Licenciés FSGT et non-licenciés.

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non-licenciés et aux licenciés FFC, à l'exception des seuls licenciés FFC de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Les non-licenciés majeurs devront présenter un certificat médical de moins de 1 an. Les non-licenciés mineurs devront présenter un « questionnaire de santé pour les mineurs » téléchargeable sur le site de la FSGT Cyclisme Alsace dans « Informations / Documents utiles / Formulaire ».

Dossards: à partir de 10h30 zone de départ rue du Rechen à Wattwiller

Lieu du départ : Rue du Rechen à Wattwiller, arrivée rue des Saules

Horaires de Départ

Horaires	Catégories	Temps
11 h 30	Minimes garçons et filles - 12 / 13 ans	20 min
11 h 30	Juniors et Seniors Dames, SV4 et anciens, coureurs FFC de 49 ans et +	30 min
12 h 45	Poussins garçons et filles - 5 / 6 / 7 ans	7 min
13 h 00	Pupilles garçons et filles - 8 / 9 ans	10 min
13 h 30	Benjamins garçons et filles - 10 / 11 ans	15 min
14 h 31	Cadets, cadettes - 14 / 15 ans	30 min
14 h 30	Juniors, seniors et vétérans 2/3/4 FSGT, coureurs FFC de 16 à 48 ans	45 min

Droits d'enqagement : Licenciés FSGT : 5 € par chèque, hors délai : 8 €

Non licenciés + FFC : 10 €

Lieu et horaire des remises de prix : 15 h 45 zone de départ

Pass sanitaire obligatoire pour tous à partir de 12 ans (coureurs et accompagnateurs) contrôlé dans la zone d'arrivée

Engagements : avant le mercredi 27 octobre 2021 à : Claude KOHLER 23 rue de l'été 68510 SIERENTZ

Chèque à l'ordre de la MJC Buhl

Engagements sur place uniquement pour les poussins, pupilles et benjamins Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, engagement de dernière minute possible par mail chez kohlerclaude2@hotmail.fr jusqu'à vendredi 20 h.

PROTOTOCOLE SANITAIRE

Dans le cadre de la pandémie du COVID-19, vous retrouvez ci après les mesures de prévention à appliquer pour assurer la sécurité de toutes et tous.

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE A PARTIR DE 12 ANS

Pour produire un Pass sanitaire valide, chacun doit pouvoir présenter l'une des trois preuves suivantes (format papier ou numérique) :

- une vaccination complète et du délai nécessaire (7 jours) post injection finale.
- un test négatif de moins de 72 h : test RT-PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé.
- un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par le COVID-19 délivré sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT PCR réalisé depuis plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

Sont exonérés de l'obligation de présentation du Pass sanitaire :

- les jeunes de moins de 12 ans
- les jeunes à partir de 12 ans et les majeurs justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE SUR L'AIRE DE DEPART ET D'ARRIVEE SAUF PENDANT L'EPREUVE SPORTIVE.

Une entrée et une sortie pour éviter les croisements.

Zone d'appel et ligne de départ :

Dans la zone d'appel tous les concurrents, dirigeants, commissaires et accompagnateurs doivent porter un masque. Après chaque appel, un concurrent, une fois arrivé sur la ligne de départ, garde son masque et attend l'ordre du commissaire pour l'enlever juste avant que le départ soit donné.

Petite restauration: selon protocole HCR.

Rappel des gestes barrières applicables par toutes et tous

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir à usage unique.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Eviter de se toucher le visage.
- Respecter une distanciation sociale avec les autres de 1 m.
- Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.
- Porter un masque dès lors qu'il y a regroupement de personnes et à proximité de la buvette.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Un registre de présence sera tenu.

Le rappel des gestes barrière sera affiché à proximité de la zone de départ, seule zone de concentration de personnes.

Ce protocole pourra être modifié selon les directives gouvernementales et préfectorales sans préavis.